Image not found or type unknown

ARRET DA LA CONVENTION DE RELATION

Par **MARIA62**, le **07/06/2011** à **15:17**

Bonjour
Je viens de recevoir une lettre me prévenant que ma convention de relation allait s'arréter. Cette convention avait des services gratuits tel que l'assurance de paiement ou l'accès à l'opposition. La banque me prévient qu'a partir de maintenant ces services seront payants. Je me pose la question s'ils ont le droit de faire cela, je n'ai pas de problèmes particuliers au niveau de mon compte qui est très rarement à découvert. Pourriez-vous m'eclairer sur ce point, je vous remercie d'avance.
Cordialement
Maria

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés